FCPI Dividendes Plus n°5

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

Souscription limitée

VATEL CAPITAL

50 % DE RÉDUCTION ISF OU 18 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'UNE DURÉE DE BLOCAGE DE 6 ANS MAXIMUM, SOIT AU PLUS TARD LE 31 MARS 2022.

POURQUOI SOUSCRIRE AU FCPI DIVIDENDES PLUS N°5 ?

Pour réduire mes impôts

En souscrivant au FCPI Dividendes Plus n°5, je bénéficie au choix de **50 % de réduction ISF** ou de **18 % de réduction d'impôt** sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de **6 ans maximum**, soit au plus tard le 31 mars 2022. Les avantages fiscaux auxquels votre investissement ouvre droit sont plafonnés dans les limites exposées ci-après.
A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux).

Pour diversifier mon patrimoine en investissant dans des PME versant des dividendes potentiels

Le Fonds a pour objectif, à hauteur de 100 % de son actif, la constitution d'un portefeuille de participations dans des entreprises innovantes. Les entreprises seront notamment sélectionnées sur des critères de maturité, de rentabilité, de potentiel de développement et sur leur capacité à distribuer des dividendes, selon l'analyse de la société de gestion.
Le FCPI Dividendes Plus n°5 sélectionnera des sociétés satisfaisant aux critères d'éligibilité au FCPI et présentant des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

La décision de verser un dividende peut traduire la confiance de la direction dans les perspectives de croissance de la société.

NB : Le versement des dividendes n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise et de la volonté de sa direction.

Pour bénéficier d'une durée d'investissement de 6 ans maximum sans prorogation

La durée de vie du FCPI Dividendes Plus n°5 est de 6 ans maximum à compter de sa constitution. Aucune période de prorogation n'est prévue. Le fonds sera liquidé au plus tard le 31 mars 2022 et à cette date les parts que vous détenez vous auront été intégralement remboursées. Cette durée de blocage des fonds se situe parmi les plus courtes du marché.

Pour bénéficier de l'expertise de Vatel Capital dans la gestion des FCPI.

L'équipe de gérants de Vatel Capital travaille ensemble depuis 2001. Le FCPI Dividendes Plus n°5 est le 10ème FCPI géré par Vatel Capital.

Qu'est ce qu'un dividende ?

Il s'agit d'un revenu versé par l'entreprise à ses actionnaires une ou plusieurs fois par an (certaines sociétés versent un acompte sur dividende). Le montant du dividende est proposé en Assemblée générale Ordinaire et voté par les actionnaires. Celui-ci peut être payable en numéraire ou en actions. Dans l'hypothèse où il est payé en numéraire, il peut être versé par prélèvement sur le bénéfice ou sur les réserves s'il est insuffisant.
Le dividende perçu par le FCPI est exonéré de tout impôt et est capitalisé dans le fonds.

IL EST RAPPELÉ QUE LES RÉDUCTIONS D'ISF
ET D'IMPÔT SUR LE REVENU NE SONT PAS CUMULABLES.

QUEL MONTANT SOUSCRIRE ?

Pour réduire mon ISF

Les modalités de calcul de la réduction d'ISF auquel votre investissement ouvre droit sont précisées à l'article 885-O V bis du Code Général des Impôts :

- Le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 50 % du montant des versements effectués au titre de souscriptions en numéraire aux parts de fonds communs de placement dans l'innovation (hors droits d'entrée).
- La réduction d'ISF relative à la souscription au FCPI Dividendes Plus n°5 ne peut excéder 18 000 €.

100 %

C'est le taux d'investissement en PME éligibles que s'engage à respecter le fonds et sur lequel s'applique la réduction d'ISF de 50 %.

36 000 €*

C'est le montant de souscription permettant de maximiser la réduction d'ISF en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.

(* hors droits d'entrée)

Pour réduire mon impôt sur le revenu

Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 18 % des versements, hors droits d'entrée, effectués au titre de souscriptions de parts de FCPI (article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts).

24 000 €*

C'est le montant de souscription permettant à un couple de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.
(*hors droits d'entrée)

12 000 €*

C'est le montant de souscription permettant à un célibataire de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.
(*hors droits d'entrée)

Quelle stratégie d'investissement ?

100 % de l'actif du Fonds investi en entreprises innovantes versant des dividendes potentiels

Les entreprises sont sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité, leur potentiel de développement et leur capacité à verser des dividendes potentiels.

La partie du Fonds non investie en entreprises innovantes est investie en produits de taux (obligations d'entreprises, OPCVM monétaires et obligataires, certificats de dépôt, bons du Trésor et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro) ainsi qu'en OPCVM actions, OPCVM diversifiés et ETF.
Les dividendes perçus par le Fonds seront capitalisés et le Fonds ne pourra procéder à aucune distribution avant le 1er janvier 2022.

Une équipe spécialisée et reconnue dans le capital investissement innovant

VATEL CAPITAL A OBTENU 4 ÉTOILES DANS LE PALMARÈS GESTION DE FORTUNE 2016.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 mars 2022 au plus tard. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises innovantes qui présentent des risques particuliers ; c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PORTEURS DE LA FRANCE

Industrie innovante

Parmi les douze filières industrielles retenues par BPI France et le Ministère de l'Industrie, comme étant stratégiques au niveau national, on peut citer les industries de l'énergie, le secteur naval et les matériaux.

DANS CES DOMAINES, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS L'INJECTION PLASTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, LA PRODUCTION DE BIOCARBURANT, LA PRODUCTION DE GRANULÉS DE BOIS ET LES SYSTÈMES DE MANUTENTION POUR INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de l'industrie innovante présente des aléas.Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.

Technologies médicales

Le secteur du dispositif médical, dont le marché est estimé pour la France à onze milliards d'euros (source : SNITEM), joue à l'évidence un rôle essentiel dans notre système de santé. Malgré une conjoncture difficile, plusieurs PME ont réussi de très belles introductions en Bourse ces dernières années.

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : IMPLANTS RACHIDIENS, IMAGERIE MÉDICALE, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES ALLERGIES, THÉRAPIES INNOVANTES EN ONCOLOGIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur des technologies médicales présente des aléas.

Numérique

Le numérique inclut les technologies fondées sur le protocole IP qui facilitent les échanges d'informations entre particuliers, entreprises et machines (par exemple, l'Internet mobile, l'Internet des objets ou le "cloud computing"). Mais il intègre aussi la production et l'exploitation d'un volume exponentiel de données – le Big Data – et des progrès très rapides en matière de robotisation.

Dans cette acception large, les changements induits par le numérique sur nos modes de vie, de consommation, de production ou de prise de décision, apparaissent d'autant plus radicaux.

La contribution du numérique au PIB français continuera de croître régulièrement, tirée par la diffusion croissante des technologies numériques : elle devrait ainsi atteindre 6 % en 2016 (soit 135 milliards d'euros) et 7 % en 2020 (soit 180 milliards d'euros) (source : McKinsey France).

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : GESTION AUTOMATIQUE DE GRANDES BASES DE DONNÉES, LOGICIELS « MÉTIERS » POUR LES PME, LOGICIELS POUR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE, LOGICIELS DE GESTION ET LOGICIELS DÉDIÉS À LA GESTION D'ACTIF, L'ASSURANCE ET LE CRÉDIT, LA COMPARAISON DE PRIX SUR INTERNET, LE CLOUD COMPUTING ET LE MARKETING À LA PERFORMANCE SUR INTERNET ET MOBILES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur du numérique présente des aléas.
Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.

Les secteurs d'investissement présentés ci-dessus le sont à titre illustratif, sans engagement pour le fonds d'investir dans ces secteurs.

QUESTIONS / RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FCPI

• Le FCPI Dividendes Plus n°5 verse-t-il un dividende ?

Non. L' ensemble des revenus du fonds sont capitalisés. Le Fonds ne procédera à **aucune distribution avant le 1er janvier 2022.**

• Les réductions d'impôt sont-elles cumulables pour une même souscription ?

Non. **Une souscription ne peut donner droit qu'à une seule réduction d'impôt**. Le choix de la réduction (impôt sur le revenu ou ISF) doit être indiqué dans le bulletin de souscription en cochant la case correspondante.

• La réduction d'impôt s'applique-t-elle à l'assiette imposable ou à l'impôt dû ?

La **réduction d'impôt s'applique sur l'impôt dû**.

• La réduction d'impôt peut-elle être reportée ?

Non. Si votre investissement ouvre droit à une réduction d'impôt supérieure à votre impôt, le surplus **ne pourra pas être reporté l'année suivante.**

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0013067063
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire	Oddo & Cie
Zone géographique	France
Durée de vie du fonds	6 ans, soit au plus tard jusqu'au 31 mars 2022
Valeur de la part	100 €, hors droits d'entrée
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.
Droits d'entrée	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 mars 2022 au plus tard

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,83 %	0,83 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90 %	1,20 %
Frais de constitution	0,13 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,00 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,05 %	0,00 %
Total	**3,91 %**	**2,03 %**

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 mars 2022 au plus tard. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ».
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er décembre 2015, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
FCPI France Santé 1	2008	89,2 %	30 avril 2011
FCPI Vatel Santé 2	2010	87,0 %	30 novembre 2012
FCPI Vatel Santé 3	2011	100,0 %	30 novembre 2013
FCPI Equilibre & Santé 2	2011	100,0 %	30 avril 2013
FCPI Dividendes Plus I	2012	100,0 %	30 avril 2014
FCPI Dividendes Plus R	2012	100,0 %	30 avril 2014
FCPI Dividendes Plus n°2	2013	99,0 %	31 décembre 2015
FCPI Dividendes Plus n°3	2014	40,7 %	30 juin 2017
FCPI Dividendes Plus n°4	2015	35,7 %	30 juin 2018

QUI SOMMES-NOUS ?

Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec plus de 200 M€ d'actifs sous gestion au 1er janvier 2016, elle s'appuie sur un réseau de plus de 500 conseillers en gestion de patrimoine et sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Elle intervient auprès d'entreprises cotées et non cotées, notamment dans le secteur de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la nouvelle société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté » et son FCP Vatel Small Cap Flexible s'est vu décerner 5 étoiles par Morningstar en 2014 et a remporté le prix Lipper 2015 du meilleur fonds diversifié. En 2016, Vatel Capital a obtenu quatre étoiles au Palmarès Gestion de Fortune.

VATEL CAPITAL

7, rue greffulhe -75008 Paris
Tél. 01 40 15 61 77 - Fax 01 80 18 91 49
contact@vatelcapital.com
www.vatelcapital.com

CONCEPTION GRAPHIQUE : la boîte à Meuh ! 06